

Communiqué aux médias

Mardi 20 janvier 2015

Pour une gestion de fortune suisse compétitive

Perspectives d'avenir et conditions-cadre requises dans une branche en mutation

A l'occasion de leur conférence de presse commune, l'Association de banques privées suisses (ABPS) et l'Association de banques suisses de gestion (ABG) ont présenté les perspectives d'avenir ainsi que les conditions-cadre requises pour exploiter pleinement les opportunités offertes à la gestion de fortune suisse. Aujourd'hui, la branche est en proie à de profondes mutations, tant sur le plan économique que réglementaire.

M. Boris F.J. Collardi, président de l'ABG, a procédé à une analyse économique de la situation, avant de tourner son regard vers l'avenir. La Suisse demeure une place financière leader au niveau mondial, une position qui profite pleinement à l'industrie, au secteur de l'exportation et aux PME. Ce succès est principalement imputable au segment du private banking, qui génère plus de 50% du produit des activités bancaires en Suisse. Grâce à ses points forts traditionnels, la gestion de fortune suisse est de surcroît très bien positionnée: avec une part de marché mondial de 25%, la Suisse reste, et de loin, la place financière la plus importante en matière d'affaires transfrontalières. Il faut désormais prendre garde à conserver ce statut, car nos concurrents d'Asie, d'Amérique et des îles Britanniques sont en passe de nous rattraper.

Le durcissement des réglementations, les attentes changeantes d'une clientèle en mutation et le développement continu des technologies numériques posent d'importants défis à la branche. C'est pourquoi Boris F.J. Collardi s'attend à une poursuite du processus de consolidation dans le secteur bancaire. Il estime toutefois que l'augmentation prévue des fortunes privées dans le monde - et surtout sur les marchés émergents - offrira de substantielles opportunités à la branche de la gestion de fortune. Boris F.J. Collardi en est convaincu: « A condition que notre branche soit stratégiquement bien préparée et que les conditions-cadre nécessaires soient réunies, nous pourrions et devons profiter de cette évolution. »

« La Suisse doit une grande partie de son succès à ses conditions-cadre empreintes d'ouverture, de prévisibilité et de compétitivité », a souligné Christoph B. Gloor, président de l'ABPS, dans son exposé. Il estime toutefois que ces trois piliers sont menacés. Sur l'ouverture: la tendance croissante à l'isolationnisme de l'économie constitue un grand danger, non seulement pour le secteur bancaire, mais pour l'ensemble de la place économique suisse. La branche doit être en mesure d'attirer les meilleurs collaborateurs au plan international si elle veut conserver sa place de leader. Dans le même temps, la garantie d'un accès suffisant aux marchés reste primordiale. Il s'agit en l'occurrence de faire avancer rapidement des solutions particulières avec des pays d'importance stratégique, et avec l'ensemble de l'Union européenne.

Concernant la question de la prévisibilité, Christoph B. Gloor est d'avis qu'il faut faire preuve de davantage de fermeté face aux pressions internationales continues. Lors de l'élaboration de nouvelles lois telles que la LIMF, la LSFIn ou la LEFin, il est par ailleurs essentiel de renoncer à un « swiss finish » dommageable au secteur. Certaines propositions du Conseil fédéral vont malheureusement dans cette direction et il faut espérer que le tir puisse encore être corrigé. Enfin, s'agissant de la compétitivité, il importe de se battre au plan international pour que tous les pays soient traités sur un pied d'égalité lors de la mise en œuvre de l'échange automatique d'informations selon les principes prévus par l'OCDE. Dans le cadre de la réforme de l'impôt anticipé, il faudra veiller à ne pas répercuter de coûts supplémentaires sur les banques et à préserver une cohérence d'ensemble dans le système d'imposition des personnes physiques domiciliées en Suisse. Enfin, il conviendra de remanier le droit de timbre de négociation en tenant compte des discussions internationales autour de la « financial transaction tax » et d'éviter d'intégrer dans la troisième réforme de l'imposition des entreprises, une imposition des gains en capital privés qui n'a rien à y faire.

Pour toute question :

Michel Y. Dérobert, directeur ABPS, derobert@abps.ch

Pascal Gentinetta, directeur exécutif ABG, pascal.gentinetta@juliusbaer.com

L'ABPS et l'ABG représentent ensemble 40 banques de toutes tailles qui ont leur siège en Suisse et sont principalement actives dans le secteur de la gestion privée. Les établissements bancaires affiliés gèrent au total plus de 1'500 milliards de francs suisses et emploient plus de 20'000 collaborateurs, dont deux tiers en Suisse et un tiers à l'étranger. Les banques représentées par les deux associations sont présentes dans 16 cantons suisses par leur siège ou des filiales.